

## Réunion d'information citoyenne du Plateau Briard – 3 juin 2016

### « La nouvelle organisation territoriale : opportunités, menaces ? »

Le vendredi 3 juin 2016, des habitant(e)s et élu(e)s des villes du Plateau Briard s'étaient donné rendez-vous dans le cadre des « **1ères Rencontres Citoyennes du Plateau Briard** » pour mieux s'informer sur le concept métropolitain, ses enjeux et les incidences pratiques sur notre vie quotidienne de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de ses 12 Territoires.

Préalablement un questionnaire avait été envoyé aux adhérents et sympathisants de trois associations (**Mandres Demain, Ensemble pour Santeny et Villecresnes Avenir**) afin de recueillir les questions qu'ils se posent sur cette nouvelle organisation territoriale.

Deux intervenants éminents avaient accepté de nous faire part de leur vaste expérience :  
- **Laurent Lafon**, maire de Vincennes, vice-président du T10 (Paris Est Marne & Bois), vice-président de la MGP et conseiller spécial auprès de la Présidente de la Région Ile de France,  
- **Pierre Mansat**, inspecteur général de la Ville de Paris, Président de l'Atelier International du Grand Paris et l'acteur historique de la construction métropolitaine depuis 2001.

Les débats ont été dirigés par **Didier Giard**, conseiller municipal de Villecresnes, vice-doyen de la faculté d'Administration et Echanges Internationaux (UPEC), codirecteur du Master Administration Internationale de Projets Territoriaux et ancien membre du Bureau de Paris Métropole.

Les invités et l'assistance ont été accueillis par les mots de bienvenue de **Nathalie Guesdon** pour 'Mandres Demain', de **Vincent Bedu** 'Ensemble pour Santeny' et de **Daniel Wappler** pour 'Villecresnes Avenir'.

#### **Le concept métropolitain et ses enjeux**

Les premières villes voient le jour vers 6000 avant JC, certaines deviendront des villes-marchés, d'autres des cités-états et seront le reflet en occident de la révolution industrielle avec l'extension des villes par leurs banlieues. Au 19<sup>ème</sup> siècle encore, la présence des fortifications entraînait une séparation physique et mentale entre Paris et la banlieue renforcée ensuite au 20<sup>ème</sup> siècle par la construction du périphérique.

En 2007, 50% de la population mondiale habite dans les villes et ce chiffre atteindra 70% avant le milieu du siècle, c'est le fait urbain.

Il existe un fait métropolitain à l'intérieur du fait urbain. Métropole vient de Mater (mère) et Polis (ville), c'est la ville-mère, celle qui surpasse les autres et comme des parents rassemble, protège, éduque, attire le monde entier et rayonne dans le monde. On parle de métropole en général à partir de plus ou moins 500.000 habitants, mais le vrai signe distinctif réside dans le fait de savoir si l'ensemble urbain considéré s'implique dans les pratiques de la mondialisation c'est-à-dire la production de valeurs ajoutées à partir de la HiTech, du numérique, des Big Datas etc. **Parler de métropole c'est donc parler de la création de**

**valeurs, des mutations et transformations contemporaines, des flux et échanges.** La métropole comme le monde moderne accélère les échanges en son sein et vis à vis de l'extérieur.

Ainsi, **il se crée dans le monde des réseaux à courte et longue portée d'échanges à forte valeur ajoutée et qui sont très diversifiés, ce sont les métropoles.** Ceci signifie que la métropole de Paris, par ses réseaux, interpénètre aussi New York, Londres, Tokyo, Shanghai et près de 500 métropoles dans le monde... et réciproquement. Parler de la Métropole de Paris c'est se transposer aussi dans toutes les autres parties de ce vaste réseau (v. carte de l'archipel mégapolitain mondial). On parle de performance et de redistribution mondiale. Il s'agit donc de comprendre qu'une métropole n'est pas une conurbation urbaine, quel est un ensemble vivant et s'exprimant dans le monde sous peine, si elle ne le fait pas, d'être exclue de fait du réseau. La métropole doit tout à la fois, protéger ses habitants, leur apporter le meilleur service, attirer et rayonner dans le monde. Elle est donc symbole d'ouverture mais aussi de fragilité, ce qui rend sa gouvernance assez délicate.

C'est sur ce raisonnement qu'en 2001, le Maire de Paris prend acte de l'inadaptation du monde politique au fait métropolitain et nomme un adjoint au Maire, Pierre Mansat, en charge d'expliquer aux communes d'Ile de France que Paris souhaite sortir de son superbe isolement pour bâtir avec les villes franciliennes une métropole reconnue dans le monde.

Toutes les études le montrent, **les métropoles sont les moteurs modernes de la croissance** et ce sont elles qui créent le plus d'emplois. En France les métropoles gagnantes sont surtout Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Montpellier. De 2007 à 2013, 54% des créations nettes d'emplois l'ont été dans les métropoles, dans les quatre départements de la MGP ont été créés dans la même période 17.000 emplois nets. On comprend dès lors **l'enjeu métropolitain mondial, ce sont les emplois productifs.** On note aussi un retour marqué vers le développement des centres des métropoles et de nouveaux systèmes d'interdépendance.

Une métropole peut se composer d'une zone dense, une zone moins dense et une zone verte et rurale, l'ensemble devant se nourrir mutuellement. **Il n'existe pas de limite territoriale théorique à la métropole**, chaque cas étant spécifique. Notons que cette construction métropolitaine peut entraîner des évolutions majeures, par exemple la Silicon Valley prenant le pas sur San Francisco la capitale historique de la Californie du Nord.

En résumé, une métropole ne doit pas seulement être attractive, inclusive, HiTech ou autre, elle doit tout à la fois être un centre économique, de recherche, d'éducation, un centre culturel, un foyer d'intégration, un lieu d'évènements et où les liens sociaux se développent. Il doit donc y avoir pour chaque métropole une capacité à s'organiser collectivement, **une métropole ne peut être que stratège.** En quelque sorte, **la métropole c'est l'adaptation du fait urbain à la mondialisation.**

On parle ainsi de Dynamiques Métropolitaines et la question est de savoir les valeurs qui

sont poursuivies en termes de développement ? Notons que dans la MGP, Paris a un rôle historique, c'est une grande marque mondiale connue et qui se doit de le rester.

Récemment, un nouveau paysage institutionnel a été façonné en France avec les lois MAPTAM et NOTRe, l'établissement de 13 Régions, de 15 Métropoles, l'existence de 72 Pôles de Compétitivité, une MGP avec 131 communes, 12 Territoires pour environ 7 millions d'habitants (le Plateau Briard fait partie du T11 avec les communes de Plaine Centrale, du Haut Val de Marne et Bonneuil s/Marne), des EPCI de Grande Couronne à 200.000 habitants pour une grande part et une Région Ile-de-France de plus de 12M d'habitants.

Les départements ont une forte implication dans les actions de proximité et de redistribution sociale, ainsi que dans l'éducation avec les collèges, mais la suppression de la Clause Générale va freiner leur action.

**Les compétences obligatoires de la MGP sont :**

- L'aménagement de l'espace d'intérêt métropolitain, la protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie, le programme de l'habitat d'intérêt métropolitain, des aspects de politique de la ville, le développement et aménagement économique, social et culturel d'intérêt métropolitain, et le cas échéant la compétence d'un intérêt métropolitain,

**Les compétences exercées en plein droit des Etablissements Publics Territoriaux (Les Territoires, v. carte en PJ)) en lieu et place des communes sont :**

- 1° Politique de la ville
- 2° Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial
- 3° Assainissement et eau
- 4° Gestion des déchets ménagers et assimilés
- 5° Action sociale d'intérêt territorial
- 6° Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- 7° Elaboration du plan climat-air-énergie (PCAÉ)
- 8° Les compétences métropolitaines soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles (et en particulier en matière d'aménagement, habitat et de développement économique)
- 9° Les compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes membres aux EPCI à fiscalité propre existants
- 10° L'administration des offices publics de l'habitat, à compter de l'approbation du plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, et au plus tard le 31 décembre 2017

La Région a surtout, outre les transports, le développement économique, l'enseignement avec les lycées, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle. Certaines se chevauchent avec celles de la MGP : il s'agit dorénavant de savoir comment cohabiter et quelles doivent être les évolutions éventuelles ?

## **1. L'impact de la MGP sur la vie locale du Plateau Briard**

- Sur les emplois municipaux l'incidence est faible, seuls les emplois de la CCPB sont intégrés dans ceux du T11 avec ceux de Plaine Centrale et du Haut Val de Marne ;
- Les formalités administratives continueront pour l'instant à être effectuées par les communes comme par le passé ;
- Il est vrai que les PLU communaux devront être ratifiés par le Territoire. Ils continueront d'être proposés par les communes et il faudra 65% des votes du Conseil de Territoire pour les rejeter, ce qui compte tenu de l'équilibre politique du T11 est très peu probable ;
- De même de grandes constructions pourront difficilement sortir de terre sans l'aval des municipalités ;
- Les petites villes, si elles savent dégager des spécificités et une valeur ajoutée territoriale pourront continuer à exister mais l'encouragement à la fusion sera développé dans la MGP ;
- A l'échelle du Territoire, une politique d'achats groupés pourra s'avérer positive pour les communes ;
- De par la Loi, les ordures, la gestion de l'eau et de l'assainissement passe sous l'autorité des Territoires. Parfois la gestion sera prise par les Territoires eux-mêmes, parfois elle sera concédée aux structures existantes.

## **2. L'incidence fiscale de cette nouvelle organisation (v. tableau)**

- La période de mise en place de la MGP se fera progressivement entre 2016 et 2020, date où normalement les conseillers métropolitains seront élus au suffrage universel. Actuellement les Territoires démarrent avec des budgets limités et les transferts de fiscalité ne se feront que progressivement ; La MGP reçoit l'intégralité du panier fiscal relatif à la fiscalité économique (1 989 525 207 € en valeur 2013, et si l'on rajoute la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation, l'estimation des ressources totales est de 3 537 588 242 €, une grande partie devant être redistribuée aux territoires) ;
- L'harmonisation des divers taux risque de prendre de 12 à 15 ans !
- Oui, les conseillers territoriaux et métropolitains sont indemnisés à hauteur de 957,97 € pour un conseiller métropolitain, 1378,22 € pour un vice-président du T11 et 228 € pour un conseiller territorial, les élus ne pouvant cumuler les indemnités de la MGP et d'un territoire, ils doivent choisir l'une des deux.

## **3. La MGP va-t-elle impulser une politique de grands projets et de création d'emplois ?**

- Actuellement les budgets disponibles ne le permettent pas. La notion de Projets d'Intérêt Métropolitain existe mais il reste encore à en formaliser le contour et le financement ;
- Une politique volontariste sur le Handicap pourrait être prise en compte à l'échelle de la Métropole ;
- En fait, il peut y avoir plusieurs institutions qui parlent de la Métropole ; la Région est aussi une institution métropolitaine. Ensemble, Région et Métropole peuvent formuler une

politique globale audacieuse, il reste à définir la plus apte à chaque échelon pour réaliser tel ou tel projet.

#### **4. La MGP va-t-elle aider à un rééquilibrage Est/Ouest ?**

- La MGP est de par la Loi une Intercommunalité qui doit veiller à son équilibre global et à réduire les inégalités territoriales. Chaque Territoire va s'efforcer de développer une politique propre et faisant partie de la démarche générale. Les territoires de l'Est Parisien doivent s'inscrire dans cette démarche. Le développement de la Vallée de la Seine, de Paris au Havre, va dynamiser la partie aval de la Seine. Il revient en particulier aux territoires T8, T9, T10, T11 et T12 de s'organiser pour initier des projets communs. Les élus se parlent et les échanges sont nombreux, nous ne sommes encore que dans la phase d'initiation ;

- Il est attendu qu'en se développant les Territoires vont figer les inégalités et progressivement gommer une partie des différences de revenus et de ressources. Ceci est vital, comme le montre la récente étude de la Fondation Abbé Pierre insistant sur l'augmentation des inégalités sociales dans la Région depuis 10 ans.

#### **5. Comment les citoyens vont-ils pouvoir s'impliquer et être impliqués ?**

- L'un des enjeux majeurs de la Métropole parisienne est d'inventer une citoyenneté métropolitaine. Des réunions comme celles de ce soir se tiennent régulièrement et permettent progressivement de faire prendre conscience des enjeux et du besoin d'implication des habitants. Le « **Manifeste du Grand Paris** » est une initiative qui cherche à faire passer le message aux politiques du besoin d'intégrer les citoyens dans les actions et les décisions ;

- Le Président de la MGP, Patrick Ollier, a décidé de créer un **CODEV** (Comité de Développement) **métropolitain** avant les vacances. Il reprend en cela l'appel lancé fin 2015 par le CODEV du Val de Marne pour une implication forte de la société civile (entreprises, CCI, ONG, associations, universités, syndicats etc.) dans la construction métropolitaine.

– La Métropole, par définition, doit impliquer tous ses membres, collectivités territoriales, entreprises, associations, habitants et en particulier faire émerger des citoyens responsables acteurs des transformations.

#### **6. Le Plateau Briard pourra-t-il conserver son cadre de vie ?**

- En 2010, dans le cadre des Initiatives Métropolitaines de Paris Métropole, Villecresnes et le Plateau Briard avaient proposé en mise en valeur du territoire et en association avec le Val d'Yerres, « Le Festival du Poumon Vert de la Métropole ». Ce projet avait été retenu mais ne pût être mis en place pour des contraintes politiques locales. Le Plateau Briard s'était alors positionné fermement, comme un « territoire vert » et reconnu comme tel. La MGP a un besoin impératif de ces territoires de liaison, entre zone dense et zone diffuse, voisins de la Grande Couronne. Les territoires comme ceux du Plateau Briard représentent donc un actif incontournable de la Métropole qu'elle devra défendre sans que cela pose de contestations.

#### **7. Exemples d'apports positifs de l'action métropolitaine**

- La Société du Grand Paris réalise le nouveau métro Express sur 200 km qu'elle équipera

entièrement en fibre optique et utilisera des espaces le long des voies pour construire des sites de stockage de Big Datas, ces informations issues en particulier de la gestion numérique de plus en plus de services par les villes et collectivités ;

- New York, ville sinistrée au début des années 90, s'est donnée comme priorité d'être la ville culturelle et la ville verte mondiale. Ainsi, elle est en train de requalifier des quartiers entiers pour le plus grand bonheur de ses habitants ;

- Amsterdam et Stockholm, parmi tant d'autres, se positionnent comme des Smart Cities apportant de meilleurs services à leurs habitants et créant des emplois ;

- Paris a initié l'Opération « Réinventons Paris » à partir de terrains inoccupés ou à réhabiliter, il s'en est suivi toute une série d'autres initiatives :

. « Inventons les Hubs de l'Ile de France » (Réseau Express du Grand Paris),

. « 40 projets sur l'Axe Seine de Paris au Havre »,

. « Inventons la Métropole » (sur actuellement 60 sites),

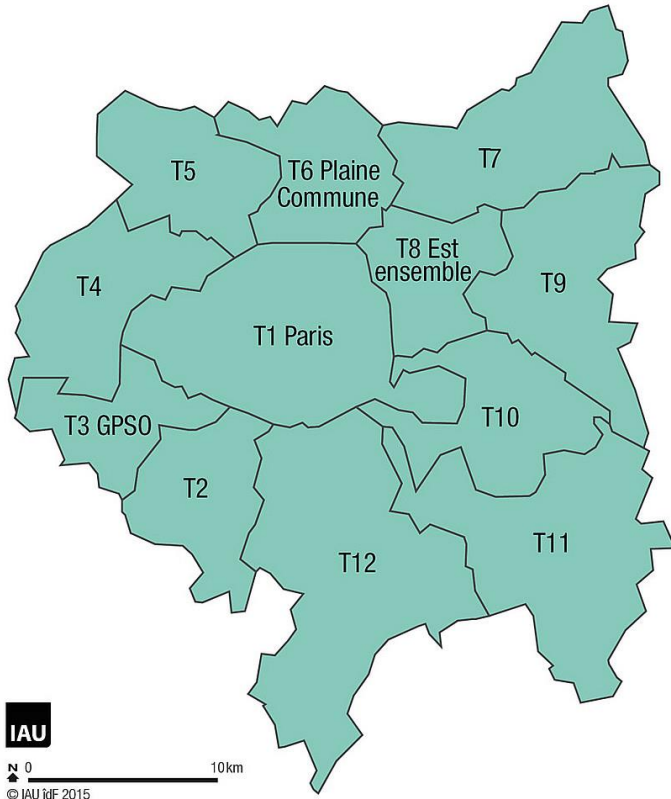
. Et « Inventons la Région Ile de France ».

– Il reste aux 12 Territoires à imaginer leurs propres dynamiques.

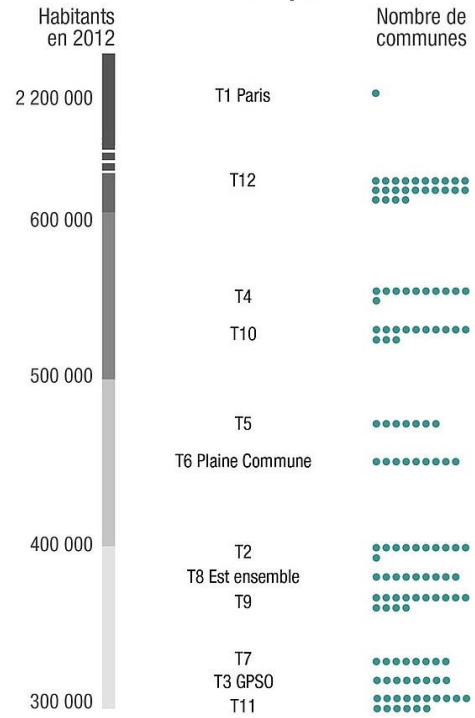
– Enfin, les candidatures aux Jeux Olympiques de 2024 et à l'Exposition Universelle de 2025 sont des projets majeurs pour la MGP et la Région, d'abord au niveau des transports et ensuite dans un grand nombre de domaines.

Bien sûr, les débats ont fait apparaître les craintes réelles des habitants, quant à cette superposition de structures, et la difficulté de comprendre leur rôle et utilité. Le sentiment d'être broyé par une machine technocratique et perdre son cadre de vie est bien vivace mais au bout de deux heures d'échanges les participants ont témoigné avoir mieux compris les enjeux et les imbrications, confortant l'intérêt réel de telles rencontres.

Il reste maintenant à tous les politiques à se hisser au niveau requis par les défis à relever, de nombreux citoyens, quant à eux, se déclarant prêts à être actifs et engagés.

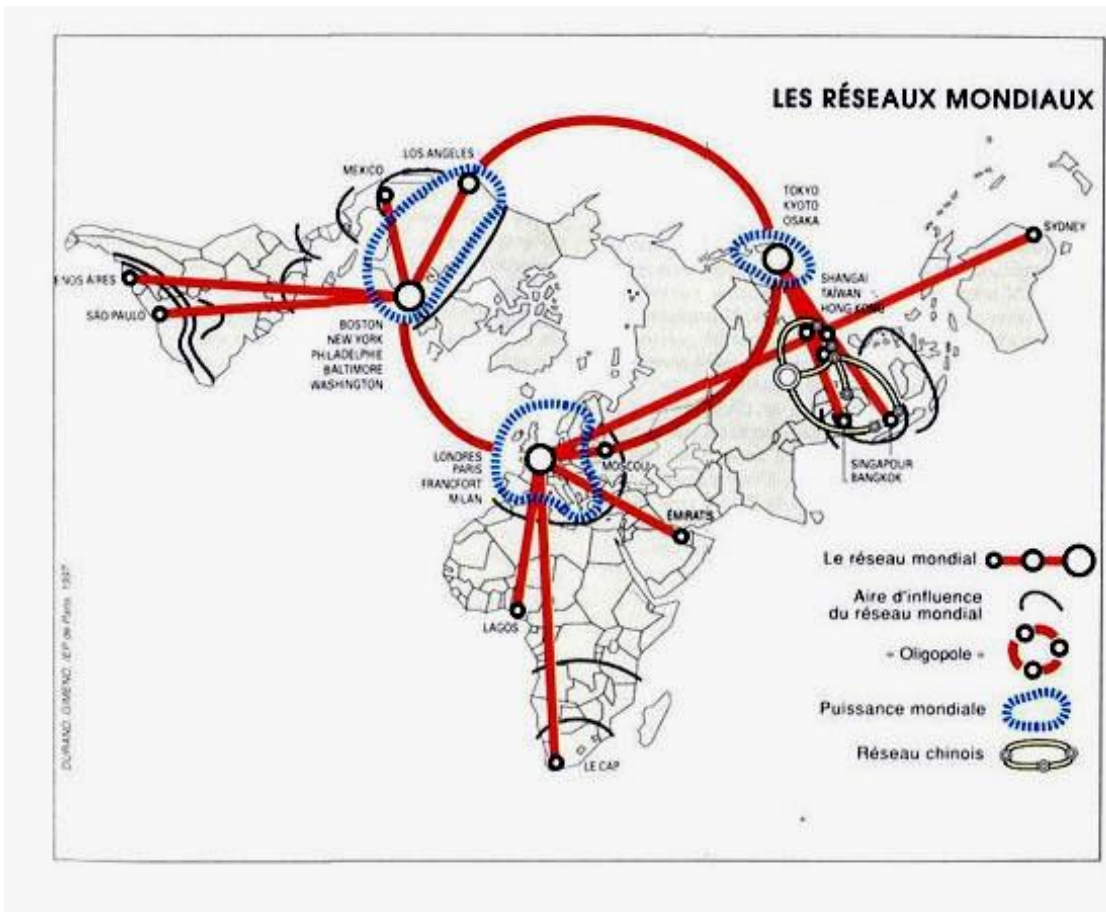


### Les territoires de la Métropole



IAU

0 10 km  
© IAU idF 2015



## **Ressources fiscales des EPT**

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Reversement de fiscalité

En fonction des compétences exercées : taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), taxe sur la consommation finale d'électricité, redevance assainissement, etc.

## **Ressources fiscales de la MGP**

Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TATFPNB)

Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

## **Ressources fiscales des communes**

Taxe d'habitation (TH)\*

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TPB)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties(TFPNB)\*

Attributions de compensation

\* La fiscalité ménage intercommunale est rétrocédée aux communes.